



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Mercredi 31 Janvier 2017

Elections Professionnelles 2018

La direction au dessus des lois...

La juge a ordonné à la direction d'organiser les élections à partir des listes électorales telles que citées par la direccte (inspection du travail) dans une note (voir tract SUD du 12 Janvier 2018). C'était la demande de SUD.

La liste électorale et la composition au 1^{er} collège décidée par la direction ont été invalidées par le tribunal d'instance.

Un tour gratuit offert par la direction.

Nous avons pu vérifier les conséquences des idées lumineuses de la direction de diviser le 1^{er} collège par 5. Sur le Haillan il y aura un 2ème tour car il n'y avait pas le quorum (la moitié des votants). Cela n'était jamais arrivé et cela ne devient possible qu'à partir d'un effectif très réduit. Quand à Candale, le collège ayant été ramené à ... 3 collègues, il n'y avait qu'un candidat et il ne peut être son propre suppléant.

Mensonges et balivernes.

La direction prétend que la décision du juge est en contradiction avec la note de la direccte que la juge ordonne d'appliquer. La direction reprend les mêmes arguments avec lesquels elle a perdu au tribunal.

La direction prétend également avoir peur d'être mise au tribunal par un salarié si elle applique la décision du juge... Pourtant, lorsqu'elle a maintenu un premier collège divisé par 5, elle pouvait s'attendre à ce que nous allions au tribunal et cela ne l'a pas effrayé à ce moment-là. Ces arguments sont grotesques.

Et la direction a mis 15 jours pour nous dire ça ?

La direction doit appliquer la loi et nous rappelons que personne n'a fait appel de la décision du 11 Janvier 2018 !!!

Lundi 29 Janvier, en réunion avec les organisations syndicales, la direction a proposé de négocier un nouveau projet d'accord préélectoral. SUD a répondu qu'il est impossible de négocier la décision d'un juge et que nous prendrons nos dispositions si la direction refuse de l'appliquer.

D'ailleurs comment un syndicat peut-il ignorer la décision du tribunal et négocier autre chose parce que la direction ne veut pas l'appliquer ? Qu'en serait-il des droits des salariés si les patrons pouvaient ignorer la loi, les bafouer et décider autre chose ? Qu'advierait-ils de nos rémunérations, du temps de travail, de tous nos acquis ?

La raison semble avoir quitté le navire mais nous ne sommes pas encore au Far-West et les élus SUD ferons respecter le droit !!!

SUD demande des élections au plus tôt !!!

Lorsque la direction avait envoyé une convocation pour ce lundi 29 Janvier, nous lui avons demandé d'avancer cette réunion pour aller plus vite dans la tenue des élections. Cela paraissait simple, il suffisait de mettre en route le processus électoral immédiatement selon les préconisations du juge et les élections pourraient avoir lieu dès que possible avec le respect des délais à chaque étape.

Mais la direction qui a choisi la voie des complications et son meilleur art de tout embrouiller n'a visiblement pas l'intention de faire les choses simplement et rapidement. Nous avons bien compris qu'elle persistait contre une décision de justice avec le culot de nous désigner comme responsable de cette situation.

Pour mémoire, à St Médard, en 2014, le 1^{er} collège comportait un effectif de 220 collègues dont les indices pouvaient varier du 225 au 285. Ce n'est pas SUD qui a choisi brutalement de diviser le 1^{er} collège par 5 avec pour effet de retirer un représentant au 1er collège.

Vous avez dit dialogue social ?

A ce sujet comme pour le reste, la direction déroule sans tenir compte de personne. Comme pour les réorganisations, le sous-effectif, les investissements nécessaires. Et il nous faut résister sur tous ces sujets.

Depuis l'expertise et les préconisations du projet Mars aux Services Techniques, la direction n'a rien pris en compte. Elle fait de la « pédagogie ». Comme elle expliquera au personnel de JOSE pourquoi leur ressenti est une erreur, au personnel de l'atelier caoutchouc pourquoi ils ne doivent pas s'inquiéter, au personnel restant, pourquoi ils devront accepter les réorganisations à venir du type JOSE.

Les élus SUD essaient de résister à tout cela, d'obtenir des embauches et des investissements et de mobiliser le CHSCT pour tenter de stopper les dégradations permanentes qui pourrissent la vie des collègues sous couvert de réorganisations Lean, Agiles ou autres...

C'est un tout et dans sa politique de la terre brûlée, la direction centrale est cohérente. Les élections DP/CE peuvent paraître dérisoires en rapport aux problèmes vécus au travail par les collègues, quelque soient les services. Pourtant, en nous affaiblissant de ce côté-là, la direction essaie de nous affaiblir dans notre résistance à toutes les dégradations mises en oeuvre par ses décisions de plus en plus brutales.

A suivre...

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@sfr.fr	Sud Safran / Vernon 02 32 21 78 63 sudmetaux27@orange.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@industrie33.com
--	---	--	---